

**Séance du 9 septembre 2022
Délibération n°2022-45**

L'an deux mille vingt deux, le 9 septembre, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER et Bernard SOUTON.

Absents : Amélie ENJOLRAS, Josette POTUS, Gilles TRONCHON et Jean-Christophe PRORIOL.

Procurations : Josette POTUS a donné procuration à Bernard SOUTON, Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Jean-Benoît GIRODET, Gilles TRONCHON a donné procuration à Louis POMMIER et Jean-Christophe PRORIOL a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 2 septembre 2022.

Objet : Eclairage public.

Le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2021, il a été décidé (avec 14 voix pour l'abaissement et 1 pour la coupure) l'abaissement de la luminosité de 70% de minuit à 5h du matin.

Aujourd'hui, au vu de l'augmentation des prix de l'électricité et de la nécessité de réduire sa consommation, la question se pose à nouveau.

Après en avoir délibéré et avec 13 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de l'extinction totale de l'éclairage public de minuit à 5h du matin sur l'ensemble de la commune.

Un devis détaillé sera demandé à la SEMEV pour connaître les coûts de l'intervention, de la reprogrammation, des coffrets et horloges.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 28 SEP. 2022
et affichage en mairie le publication le 28 SEP. 2022

